

Séance de présentation: Bâtiment Bêta et projet de centre sportif du 2 oct. 2025

jeudi 2 octobre 2025 • 18:30 - 20:00 | Univers@lle, 1618 Châtel-St-Denis |

Séances de l'AD extraordinaire

1 Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

Savio Michellob

M. Savio Michellob ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élus, habitants, usagers de l'école, mandataires et représentants des médias.

Il excuse l'absence de M. François Genoud.

Introduction et rappel historique

Savio Michellob rappelle que, voici cinquante ans, la Veveyse a **osé investir pour l'avenir**, souvent avec **Châtel-St-Denis comme moteur**. Afin d'accompagner une croissance naissante, le district s'est doté d'infrastructures ambitieuses : une piscine, une salle de sport, une école secondaire, un hôpital, deux établissements médico-sociaux, ainsi que de nombreuses écoles primaires.

Ces réalisations, concentrées dans les années 1970, avaient conduit la presse à titrer : « *La Veveyse, le plus petit district mais le mieux équipé.* » Un motif de fierté pour les autorités de l'époque, en particulier le préfet Currat et le syndic de Châtel, Albert Genoud.

À ce moment-là, la population de toute la Veveyse était inférieure à celle de Châtel-Saint-Denis aujourd'hui. Avec une population désormais **trois fois plus importante**, les besoins actuels s'imposent avec force :

- de nouvelles **infrastructures scolaires et sportives** ;
- des investissements accrus dans d'autres domaines, notamment en faveur des personnes âgées.

M. Michellob insiste : il ne s'agit pas d'opposer les besoins les uns aux autres ni de rechercher de **fausses économies**. La Veveyse doit se montrer **au moins aussi ambitieuse** que ses prédécesseurs d'il y a cinquante ans.

Situation actuelle - 2025

Le président expose les contraintes du site actuel du COV :

- absence d'espace disponible pour de nouveaux bâtiments,
- impossibilité d'envisager un deuxième CO en Veveyse,
- nécessité d'agrandir et d'assainir le bâtiment **Bêta**.

Des pavillons scolaires provisoires seront indispensables. Toutefois, compte tenu des coûts des projets envisagés, une exploitation partielle du bâtiment Bêta pendant les travaux devra être étudiée.

Concernant les infrastructures sportives, le projet de salle triple et de centre de natation sera réalisé à proximité du site du Lussy, sur un terrain déjà propriété de l'association.

Voici la présentation introductory :

 2025-10-02-presentation-savio-Projets ASSCOV.pdf

Ont été conviés à cette séance:

- Les membres du Comité d'école
- Les membres de l'AD
- Les conseillères et conseillers communaux des 9 communes
- Le Bureau d'architecte Ferrari SA, M. Meisser, M. Baillif, Mme Li
- Le Bureau d'architecte D4 architectes, Mme Driebeck et M. Dériaz
- Les enseignants du COV
- Le personnel administratif et technique
- Le personnel de la bibliothèque publique de la Veveyse
- Les Cultur@iles
- La population de la Veveyse

2 Infrastructures

2.1 Projet assainissement et agrandissement Bêta

2.1.1 Présentation

Savio Michelod

Savio Michelod rappelle que, selon les chiffres actuels, le manque de salles de classe se fera sentir dans deux ans. L'agrandissement du bâtiment **Bêta** constitue donc **la seule solution**.

Les travaux permettront également de :

- rénover **Univers@lle**,
- créer **deux entrées distinctes et spacieuses** pour améliorer l'interface avec l'école,
- optimiser les espaces pour répondre aux besoins en salles spéciales, avec quelques interventions sur Delta et Gamma,
- donner davantage de respiration au site grâce à plus de verdure.

Prochaines étapes

Un devis général est en cours d'élaboration. L'objectif est de présenter à l'assemblée des délégués un **crédit de construction début 2026**, en vue d'une mise en service fin 2028.

La parole est ensuite donnée aux représentants de **Ferrari Architectes** : Mme Maeva Li, M. David Baillif et M. Frédéric Meisser.

Voici leur présentation :

 2025-10-02-beta-Presentation-publique-Ferrari-compresse.pdf

2.2 Projet centre sportif de piscines et d'une halle de sport triple

2.2.1 Présentation

Savio Michelod

M. Michelod souligne qu'un simple assainissement de l'existant ne saurait suffire.

- Les écoles primaires manquent d'heures de natation conformément au PER.
- Les infrastructures sportives du COV sont déjà utilisées au maximum de leurs capacités.

Un bassin de 25 m à 4 lignes ne répond plus aux besoins d'un district dont la population est passée de **8'000 à 22'000 habitants en 50 ans**.

Le projet permettra à Châtel-St-Denis et à la Veveyse de disposer d'un **complexe sportif exceptionnel au Lussy**, adapté aux besoins des écoles et de la population, et offrant également un **atout touristique** rare en Suisse : six salles de sport regroupées sur un même site, en plus du futur centre de natation.

La question d'un bassin extérieur reste ouverte. Elle sera étudiée en fonction des coûts, mais demeure souhaitée.

Prochaines étapes

- Modification de la limite d'endettement : à soumettre aux neuf législatifs communaux du district au printemps prochain.
- Crédit de construction : à soumettre aux délégués de l'association en juin ou juillet 2026.
- **Vote populaire** : prévu à l'automne 2026.

La réalisation est prévue pour 2031. Aucun nouveau chiffre précis ne peut encore être communiqué : les lauréats du concours viennent à peine de débuter l'étude d'avant-projet.

La parole est ensuite donnée aux représentants de **D4 Ateliers d'architectures** : Mme Dagmar Driebeck, M. Dominique Deriaz et M. Étienne Bouleau.

Voici leur présentation :

 2025-10-02-centre-sportif-presentation-D4.pdf

3 Conclusion

Savio Michellod

En conclusion, M. Michellod rappelle que les deux projets actuellement étudiés représentent déjà un investissement d'au moins **70 millions de francs** (hors subventions).

Depuis les premières estimations, les besoins se sont précisés, notamment pour Bêta, et le contexte économique reste marqué par une hausse des coûts, particulièrement dans la construction.

Il souligne toutefois que ce ne sont pas seulement les investissements qui comptent, mais surtout **les frais de fonctionnement et d'exploitation**, lesquels pèsent durablement sur les finances communales.

Il met en garde contre des **économies immédiates illusoires**, qui pourraient se révéler coûteuses à long terme.

Avec ces deux projets, la Veveyse répond à des **besoins réels, actuels et incontournables**.

« *Ce n'est pas du luxe, c'est une nécessité.* »

M. Michellod conclut en se tenant, avec les mandataires, à disposition pour répondre aux questions.